

<p>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du mercredi 10 avril 2024 Salle du Conseil A 20H00</p>	<p>Membres afférents au conseil : 14 Membres présents : 12 Membres ayant donné pouvoir : 2 Membres votants : 14</p>
--	---

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine MARTINERIE, Maire

Présents : Mme MICHAUD Marie-Christine, M. PAGNEUX Julien, Mme GUESDON Fabienne, Mme DETRAZ Isabelle, M. FILLION Romain, Mme COUSIN Nadine, Mme CARRAUD Maud, M. MERCIER Eric, Mme GALLAY Valérie, M. CREPY Jean-Claude, M. BERTHE Joseph.

Absents avec pouvoir : M. TOURNIER Geoffrey (pouvoir à M. Romain FILLION), M. ROSSINELLI Michel (pouvoir à Mme Catherine MARTINERIE).

Mme Valérie GALLAY a été désignée secrétaire de séance

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2024
- ✓ Subventions associations
- ✓ Création de 2 postes saisonniers au service technique
- ✓ Approbation du budget primitif 2024, budget principal
- ✓ Approbation du budget primitif 2024, budget caveaux
- ✓ Vote des taux d'imposition
- ✓ Location du local – 158 route du col du feu
- ✓ Adressage zone artisanale
- ✓ Marché public - cantine
- ✓ Questions diverses

DELIBERATIONS :

NUMERO	OBJET	VOTE
2024-21	Postes saisonniers	Unanimité
2024-22	Budget primitif - commune	Unanimité
2024-23	Budget primitif - caveaux	Unanimité
2024-24	Vote des taux	Voix pour : 7 Voix contre : 4 Abstention : 3
2024-25	Subvention association – Club des jeunes	Unanimité
2024-26	Subvention association – Cabaret Show	Unanimité

2024-27	Subvention association - Choto	Voix pour : 7 Voix contre : 7 Abstention : 0 Décision finale par Mme le Maire
2024-28	Subvention association - APE	Unanimité
2024-29	Subvention association – Perri Fun Gliss	Unanimité
2024-30	Subvention association – Les Amis’Go	Unanimité
2024-31	Subvention association – Brico’nature	Unanimité
2024-32	Local – 158 route du col du feu	Unanimité
2024-33	Adressage de la zone artisanale	Unanimité

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

Approuvé à l’unanimité.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

LES AMI’S GO	1 000 €
ASSOCIATION DES PARENTS D’ELEVES	1 000 €
BRICO’NATURE	1 000 €
CABARET SHOW	500 €
CHOTO	1 500 €
LE CLUB DES JEUNES	1 000 €
PERRI FUN GLISS	250 €

CREATION DE 2 POSTES SAISONNIERS AU SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale complétée par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant les congés annuels du personnel titulaire et afin de garantir les services techniques dans les meilleures conditions durant la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2024,

- Décide à l’unanimité de créer 2 postes d’adjoints techniques.

En passant soit par une agence d’intérim ou soit par le biais d’un CDD établi par la commune.

Le niveau de rémunération sera égal à l’indice majoré 369.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024, BUDGET PRINCIPAL

Vu la transmission du budget aux membres du conseil municipal le 29/03/2024 soit dans le délai de 12 jours prévu à l'article L5217-10-4 du CGCT.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024, établi lors de la commission de Finances et présenté par Mme l'adjointe aux finances, comme suit :

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 035 040,00	1 035 040,00	0,00
	Section d'investissement	956 082,70	1 205 193,85	249 111,15
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)			
	Report en section d'investissement (001)		903 875,85	903 875,85
TOTAL (réalisations + reports)		1 991 122,70	3 144 109,70	1 152 987,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	1 569 971,00	416 984,00	-1 152 987,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 569 971,00	416 984,00	-1 152 987,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 035 040,00	1 035 040,00	0,00
	Section d'investissement	2 526 053,70	2 526 053,70	0,00
	TOTAL CUMULE	3 561 093,70	3 561 093,70	0,00

Le Conseil Municipal, Vu le projet de Budget Primitif 2024,
Après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2024 arrêté comme ci-dessus.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024, BUDGET CAVEAUX

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget Caveaux, établi comme suit :

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
CREDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	24 584,93	24 584,93	0,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)			0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		24 584,93	24 584,93	0,00
CREDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section d'investissement	24 584,93	44 825,05	20 240,12
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	20 240,12	0,00	-20 240,12
RESTES A REALISER N-1	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		44 825,05	44 825,05	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	24 584,93	24 584,93	0,00
	Section d'investissement	44 825,05	44 825,05	0,00
	TOTAL CUMULE	69 409,98	69 409,98	0,00

Le Conseil Municipal, vu le projet de Budget Primitif 2024,
Après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, le Budget 2024 arrêté comme ci-dessus.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants. Depuis 1^{er} janvier 2023, les communes ont retrouvé le pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Vu l'état fiscal n° 1259 COM pour 2024 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales, transmis par les services fiscaux ;

Madame le Maire propose d'augmenter le taux de :

- La taxe d'habitation à 12,33 % (ancien taux 10,40%)

Et de ne pas augmenter les taux de :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,19 %
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,20 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 7 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions **APPROUVE** d'augmenter le taux de la taxe d'habitation pour l'année 2024 à 12,33 %

APPROUVE de ne pas augmenter les taux :

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,19 %
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,20 %

LOCATION DU LOCAL – 158 ROUTE DU COL DU FEU

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en location le local appartenant à la commune, actuellement inoccupé, situé 158 route du Col du Feu, cadastré section AP n° 118, d'une surface de 26 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte la mise en location du bien cité précédemment.
- ✓ Fixe le montant du loyer à 400 € TTC, hors charges - taxe foncière et taxe ordures ménagères à la charge du preneur.

ADRESSAGE ZONE ARTISANALE

Conformément à la loi 3DS et suite à la construction de locaux dans la zone artisanale des marquisats, il convient de nommer les impasses qui desserviront ces locaux.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Les numéros de voies seront attribués par arrêtés du Maire.

Dénomination des voies :

- Impasse Eliéna
- Impasse des artisans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** et **ADOpte** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation, dans la zone artisanale des Marquisats,
- **PRECISE** que les panneaux de signalisation de nom de rue seront apposés en conséquence par Thonon Agglomération,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MARCHE PUBLIC – CANTINE

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal que les documents nécessaires au marché public de la cantine, afin de trouver un nouveau prestataire pour la rentrée scolaire 2024/2025, ont été déposés sur la plateforme MP74.

QUESTIONS DIVERSES

MARTINERIE Catherine, Maire



GALLAY Valérie, secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gallay', written in a cursive style.